

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2015

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20150921-DEL064-15-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2015  
Date de réception préfecture : 30/09/2015

**DELIBERATION N° DEL064-15**

L'an deux mille quinze, le 21 septembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 15 septembre 2015 s'est réuni  
à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH,  
C. EGEA, M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C.ROULAND, C. TISON et  
P. BERTHOLLET, S. DUBOIS, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO,  
B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M.BAH Rahim (Pouvoir à J.PAVAN en date du 21/09/15)  
M. BOUCLIER Yann (Pouvoir à S. DUBOIS en date du 21/09/15)  
M. DUSSEY Andy (Pouvoir à P. VERRI en date du 21/09/15, jusqu'à 19h40)  
M<sup>me</sup> FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à C.ROULAND en date du 21/09/15)  
M. PERRIER Yves (Pouvoir à S.BRANON-MAILLET en date du 18/09/15)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> Nadège AMBREGNI

M.JEAN PAVAN A ÉTÉ ÉLU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

**OBJET : régularisation des écritures de cession relatives à l'opération  
du Sonnant.**

**Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le comptable public a demandé que des corrections soient apportées à la passation des  
écritures d'ordre relatives à la vente à l'association « Un Toit pour Tous » sans  
conséquences sur la trésorerie de la ville.

Il convient de rectifier les titres 515/14 et 516/14 comme suit :

		<b>Ecriture passée</b>	<b>Ecriture à passer</b>	<b>Correction</b>
Titre 515/14	C/192	6 985,27 €	25 539,00 €	+ 18 553,73 €
Titre 516/14	C/2115	43 014,73 €	24 461,00 €	- 18 553,73 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser le Trésorier à passer les écritures d'ordre telles que décrites ci-dessus.

**Conclusions :**

La présente délibération est approuvée par 22 voix pour et 6 abstentions.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 21 septembre 2015.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI.